



Comité Technique Local du 30 Janvier 2018 :

À l'ordre du jour de ce comité, figuraient les points suivants pour information :

1- Constitution du vivier local de l'équipe départementale de renfort (EDR) pour 2018

2- Point d'étape sur l'accueil personnalisé sur rendez-vous (APRDV)

3- Questions diverses

1/ Pour la constitution de ce vivier, un appel à candidatures a été lancé le 30/11/17 auprès de l'ensemble des agents de catégories A, B et C de la direction en vue de combler les postes susceptibles d'être vacants en 2018 suite à départs à la retraite prévisibles, listes d'aptitude, mises en disponibilité et mutations.

Le nombre d'agents pouvant être retenu était de :

- 2 pour les A

- 2 pour les B

- 3 pour les C

pour 1 candidat en A, 21 en B et 6 en C.

Après examen de l'ensemble des dossiers et compte-tenu des besoins identifiés en terme de profil, le service RH a retenu 2 B et 1 C et 0 A.

Nous avons interrogé la direction sur le non recrutement des candidats, qui nous a répondu que le profil attendu pour le A était l'encadrement SIP/SIE, et que pour les autres grades, certaines candidatures avaient été écartées afin de ne pas mettre en péril la petite structure de départ.

Les 3 agents ayant intégré le vivier ont été invités à participer au mouvement général de mutation du 01/09/18.

En réponse à nos questions concernant les critères de détermination des profils EDR, la direction a répondu qu'elle ne souhaitait pas définir de profil au préalable afin de donner plus de chance aux candidats, le but étant d'attirer les collègues motivés.

Le directeur a rappelé les qualités requises pour l'exercice de ce poste qui sont essentiellement la mobilité et l'adaptabilité et les compétences métiers suivant les besoins.

Nous avons interrogé la direction sur le manque d'intérêt des A et des C pour ce type de poste.

Pour la direction, les freins sont différents suivant la catégorie :

- pour les C, l'accueil
- pour les A, projet professionnel.

Ce sujet est bien à l'esprit de notre direction qui envisage de revisiter la doctrine emploi des EDR...

2/ Suite à l'expérimentation APRDV lancée dans les sites SIP et SIE de Lunel, Sète, Pézenas, Lodève, ainsi que le SIE de Montpellier Sud-Est et le SIE de Montpellier 2, la direction étend l'expérimentation aux sites « demandeurs » (cf compte rendu du CTL du 14/11/17).

Dès le début 2018, ce dispositif est étendu aux SIPE de Bédarieux et St Pons, au SIE Montpellier 1 et SIE Grand Béziers.

La direction souhaite tester ce dispositif d'accueil des particuliers sur de plus grands sites, le choix s'est porté sur ceux de La Paillade et du Millénaire à compter du 01/07/2018.

Les SIE passés sous APRDV ne reçoivent plus que sur rendez-vous, les SIP conservent eux les deux modes de réception (certaines demi-journées consacrées à l'accueil sur rendez-vous), les modalités d'accueil sont décidées localement par le ou les chefs de services et la date de déploiement sera adaptée aux spécificités de chaque site.

La direction note une progression des prises de rendez-vous via internet et reconnaît certaines difficultés :

- méconnaissance du dispositif par les usagers
- maîtrise insuffisante de l'outil (surestimation du nombre de rdv non honorés).

Ce bilan conduit la direction à repenser en parallèle l'accueil généraliste dans sa globalité.

Questions diverses :

1/ fermeture journée supplémentaire le vendredi pour les sites du Millénaire et de la Paillade :

cette mesure départementale exceptionnelle destinée à résorber un retard important de gracieux et contentieux pour les SIP depuis le début du mois de janvier 2018, n'a pas vocation à être reconduite au delà de 2 semaines en février.

2/ Trésorerie Hérault Amendes :

Le dossier sera abordé au CHSCT du 09/02/2018 et 2 propositions de relogement sont à l'étude, dans le quartier Antigone.

3/ Situation immobilière de Pézenas :

Dans la perspective du transfert du SIE d'Agde ainsi que de Pézenas, la direction étudie un projet immobilier neuf avec la mairie et une société d'aménagement.

En attendant la construction, il y aura un relogement provisoire proche des locaux actuels.